



GRAND CONSEIL

de la République et canton de Genève

M 2988-A

Date de dépôt : 18 novembre 2025

Rapport

**de la commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier
la proposition de motion de Djawed Sangdel, Marc Saudan,
Francisco Taboada, Masha Alimi, Jacques Jeannerat, Jean-Pierre
Tombola pour l'intégration de l'intelligence artificielle dans tous
les programmes de l'université et des hautes écoles spécialisées
(HES) de Genève**

*Rapport de majorité de Danièle Magnin (page 4)
Rapport de minorité de Djawed Sangdel (page 13)*

Proposition de motion

(2988-A)

pour l'intégration de l'intelligence artificielle dans tous les programmes de l'université et des hautes écoles spécialisées (HES) de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l'intelligence artificielle (IA) est une discipline en pleine expansion qui joue un rôle crucial dans la transformation rapide de divers secteurs de la société ;
- que l'IA a un impact significatif sur le monde du travail, avec une demande croissante de professionnels compétents dans ce domaine ;
- que l'intégration de l'IA dans toutes les formations supérieures prépare les étudiants aux défis et aux opportunités du monde contemporain en favorisant le développement de compétences telles que la pensée critique, la résolution de problèmes et la créativité ;
- que la maîtrise des concepts de base de l'IA est devenue une compétence essentielle pour les diplômés de toutes les disciplines, en raison de son influence sur la recherche, l'innovation et la productivité ;
- que l'IA offre des possibilités d'innovation pédagogique, permettant le développement de programmes académiques novateurs et axés sur les besoins du marché,

invite le Conseil d'Etat

- à promouvoir activement et à soutenir l'intégration de l'IA dans tous les programmes de l'université et des hautes écoles spécialisées (HES) de Genève ;
- à allouer les ressources nécessaires pour la formation du personnel enseignant et la création d'infrastructures adaptées, afin de favoriser l'enseignement et la recherche en IA ;
- à encourager la collaboration interdisciplinaire entre les départements académiques pour faciliter l'intégration de l'IA dans divers domaines, tels que la santé, les sciences humaines, les sciences politiques, la littérature créative, le design, l'architecture, les programmes environnementaux, le tourisme, l'hospitalité, le droit, et plus encore ;

- à développer des partenariats stratégiques avec des entreprises technologiques et des instituts de recherche en IA pour faciliter le transfert de connaissances, offrir des stages pratiques aux étudiants et garantir que les programmes d'études restent à la pointe de l'innovation et des besoins du marché ;
- à mettre en place une commission spécialisée en IA composée d'experts, de professeurs et de représentants de l'industrie pour conseiller sur les meilleures pratiques d'intégration de l'IA dans les curriculums, assurer la mise à jour continue des programmes et évaluer les besoins en ressources et infrastructures.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Danièle Magnin

Mesdames et Messieurs les députés, la commission de l'enseignement supérieur a étudié la motion 2988 pour l'intégration de l'intelligence artificielle dans tous les programmes de l'université et des hautes écoles spécialisées (HES) de Genève lors des séances des 14 mars et 25 avril 2024.

Séance du 14 mars 2024

Présentation de M. Djawed Sangdel, auteur

En présence de M^{me} Tamara Diaz, adjointe à l'unité des hautes écoles

M. Sangdel explique que l'intelligence artificielle fait désormais partie de la vie de tous. Il explique qu'elle est globalement de plus en plus utilisée. Après avoir étudié les programmes de l'UNIGE et des hautes écoles suisses, il constate qu'une grande partie ne propose pas de formation à cette nouvelle matière. Il estime indispensable d'intégrer l'intelligence artificielle, peu importe le domaine d'activité. Cette motion permettrait d'étudier la possibilité d'intégrer l'intelligence artificielle dans le cursus de certaines formations.

Une commissaire (S) se demande si l'intelligence artificielle n'est pas déjà intégrée dans le cadre de nombreuses formations de l'UNIGE ou des HES.

M. Sangdel répond que l'intelligence artificielle est intégrée dans certaines formations, mais non dans toutes. De plus, bien que ce domaine soit intégré, il n'est pas automatisé. Il souhaite que cette formation soit automatisée à toutes les filières.

Un commissaire (Ve) demande si M. Sangdel a des auditions à proposer.

M. Sangdel pense qu'il n'est pas nécessaire de faire des auditions, car il estime que c'est un besoin qui n'est actuellement pas rempli. Il souhaite intégrer une formation à l'intelligence artificielle d'une valeur de 4 ou 5 crédits ECTS qui seraient à ajouter au cursus, mais qui n'impacteraient pas réellement la qualité de la formation initiale.

Une commissaire (S) trouve les invites assez vastes. Elle se demande ce qu'il imagine concrètement.

M. Sangdel propose d'instaurer un cours de 4 à 5 crédits ECTS, selon les formations, afin que tous puissent avoir des notions de base en la matière.

Une commissaire (S) demande s'il pourrait s'agir de cours à option.

M. Sangdel répond par la négative. Son objectif est que la formation soit automatisée à toutes les filières de niveau bachelor et master.

Un commissaire (S) trouve la motion intéressante. Toutefois, il pense qu'il lui manque l'aspect lié à l'enjeu éthique de l'utilisation de l'intelligence artificielle. Il trouverait intéressant que la motion aille dans le sens de sensibiliser aux enjeux éthiques.

M. Sangdel indique mentionner les enjeux éthiques dans son exposé des motifs.

Une commissaire (PLR) peine à comprendre en quoi consiste la commission dont il est question dans la dernière invite de la motion.

M. Sangdel explique qu'il devrait y avoir dans chaque institution un comité qui s'interroge sur la façon d'appliquer l'intelligence artificielle. Ce comité serait composé de différents experts.

Un commissaire (LC) estime que l'intelligence artificielle est déjà intégrée dans les écoles actuelles. Il ne pense pas que l'UNIGE et les HES ont attendu que la commission s'y intéresse pour les intégrer dans leurs domaines. Il pense qu'il faut faire confiance à l'UNIGE et aux HES.

M. Sangdel précise que la formation à l'intelligence artificielle existe dans certaines formations, mais pas dans d'autres. L'objectif de la motion est de l'intégrer dans les formations où elle n'existe pas.

Le président propose de remettre ce point à l'ordre du jour le 25 avril 2024. Il explique que la nouvelle rectrice de l'UNIGE pourra se présenter à la commission. Il pense que ce sera l'occasion de lui demander son avis sur la motion.

Il n'y a pas d'opposition.

M^{me} Diaz propose que la rectrice soit accompagnée de la vice-rectrice chargée de l'intelligence artificielle.

Il n'y a pas d'opposition.

Séance du 25 avril 2024

Audition de M^{me} Audrey Leuba, rectrice, accompagnée de M^{me} Juliane Schröter, vice-rectrice chargée du numérique et de l'intelligence artificielle

M^{me} Schröter remercie la commission. Pour commencer, il faut savoir que l'Université de Genève est déterminée à jouer un rôle moteur dans la transformation numérique depuis des années. En 2018, ils ont mis en place une stratégie numérique qui a pour objectif de développer leur expertise et de

favoriser la capacité d'innovation au niveau de l'enseignement, de la recherche et de l'administration. En 2022, l'intelligence artificielle générative est devenue accessible et utilisable pour toutes et tous. Du point de vue de l'UNIGE, l'intelligence artificielle générative a effectivement le potentiel de transformer leur façon d'effectuer des recherches, de rédiger des textes (scientifiques ou non), d'apprendre, d'enseigner et d'évaluer les compétences. Mais les transformations liées à l'intelligence artificielle générative vont bien au-delà. L'UNIGE est très consciente de ce fait, mais elle n'est pas un objet soumis aux transformations ; elle est actrice de ces transformations. Elle y contribue et les façonne activement. Cela se traduit entre autres par le fait qu'il y a depuis le 1^{er} avril un nouveau dicastère qui s'occupe du numérique et de l'intelligence artificielle. Elle est la vice-rectrice chargée de ce dicastère. De manière générale, le nouveau rectorat est favorable à l'évolution et à l'utilisation de l'intelligence artificielle. Ils y voient surtout une opportunité, et les risques peuvent être minimisés par une approche responsable. Trois éléments en lien avec l'intelligence artificielle sont d'une importance particulière pour le rectorat : premièrement, le développement d'une intelligence artificielle au service de la science en la croisant avec d'autres domaines de recherche ; deuxièmement, l'intégration de l'intelligence artificielle générative dans les études, l'enseignement et l'administration ; troisièmement, la contribution à une réflexion critique et éthique sur l'intelligence artificielle et sur son impact sur notre société.

Elle aimerait désormais détailler les 5 objectifs de la motion. Le premier objectif est de promouvoir activement et soutenir l'intégration de l'intelligence artificielle dans tous les programmes de l'université. En ce qui concerne la recherche, il est important de savoir que la quasi-totalité des facultés de l'Université de Genève se sont dotées de chairs ou de centres portant sur le numérique (Lettres, Sciences, Droit, Médecine, Sciences de la société, Economie et management, Psychologie et sciences de l'éducation). Les chercheuses et chercheurs qui travaillent dans ces centres sont déjà très actives et actifs dans la recherche sur l'intelligence artificielle. En médecine, par exemple, des équipes utilisent l'intelligence artificielle notamment pour analyser des tumeurs ou encore pour trouver des traitements plus efficaces. Des équipes en neurosciences ont conçu une intelligence artificielle capable d'apprendre une seule tâche. S'agissant du volet enseignement, de nouveaux cursus et programmes, toutes facultés confondues, ont intégré l'intelligence artificielle. Cette intégration existe déjà dans des domaines aussi divers que la biologie, la physique, la langue et la littérature allemande, la sociologie, les sciences de la Terre, les sciences pharmaceutiques, etc. De plus, ils ont pendant cette année académique 2023-2024 deux cours transversaux qui portent sur

l'intelligence artificielle : « Comprendre le numérique » et « Intelligence artificielle et science des données en médecine ». Ils ont déjà eu le premier atelier autour de ChatGPT en 2023 et leur bibliothèque propose actuellement un atelier sur la recherche documentaire à l'aide des intelligences artificielles. Pour les enseignants, ils ont un atelier prévu pour ChatGPT : « Enseigner à l'ère de ChatGPT : interdire ou en faire son allié ». Ils organisent aussi un lunch pédagogique : « Quelle note obtiendrait ChatGPT à mon cours ? ». Ils proposent aussi plusieurs formations continues : « Intelligence artificielle et éthique » ou « Intelligence artificielle : une perspective pragmatique pour professionnels ou professionnels non spécialistes ». Ils proposent déjà beaucoup de formations, mais le nouveau rectorat a comme priorité d'aller encore plus loin et d'élargir encore cette offre. Concernant le troisième objectif de la motion « Encourager la collaboration interdisciplinaire entre les départements académiques » : le nouveau rectorat est d'avis que les liens entre l'intelligence artificielle et les différents domaines scientifiques sont vraiment un développement scientifique important auquel une université polyvalente devrait contribuer. Ils ont de nombreux projets de recherche qui se déroulent dans un domaine non informatique et, en ce sens, ils sont interdisciplinaires. En outre, il existe plusieurs initiatives interdisciplinaires, par exemple le Digital Law Center.

Le quatrième objectif vise à développer des partenariats stratégiques avec des entreprises technologiques et des instituts de recherche en intelligence artificielle pour faciliter le transfert de connaissances, offrir des stages pratiques aux étudiants et garantir que le programme reste à la pointe de l'innovation et des besoins du marché. L'Université de Genève est à la pointe de la recherche internationale sur l'intelligence artificielle. Elle a des compétences dans tous les domaines confondus : Big Data, Big Learning, Machine Learning, etc. Il existe aussi des liens entre leurs experts et expertes et l'industrie et les instituts en matière d'intelligence artificielle. Par exemple, ils ont eu un symposium axé sur le transfert de connaissances au niveau de l'utilisation de l'intelligence artificielle organisé par toutes les facultés de l'université. Ils sont aussi l'un des cofondateurs de l'institut de recherche actif dans le domaine de l'intelligence artificielle. Les pratiques de stages en entreprise existent aussi dans plusieurs formations en lien avec l'intelligence artificielle. L'employabilité est une vraie priorité pour le rectorat. Ils sont très ouverts à un élargissement de l'offre de stages. Malheureusement, certaines entreprises exigent des rémunérations en échange de leur activité formatrice. D'autres pistes pour augmenter l'employabilité des étudiantes et étudiants est par exemple de développer de nouveaux formats d'enseignement, notamment les micro-certifications, comme évoqué tout à l'heure.

Le cinquième objectif est la mise en place d'une commission spécialisée en intelligence artificielle composée d'experts, de professeurs et de représentants de l'industrie. Ils ont eu jusqu'à présent une convention-cadre de collaboration dans le domaine du numérique avec le canton de Genève et la HES-SO. Les partenaires de cette convention se sont réunis régulièrement. Des discussions pour un renouvellement de cette convention sont en cours, avec probablement l'intelligence artificielle comme axe fort de la collaboration. Les réunions des partenaires de cette nouvelle convention auront certainement souvent le caractère d'un échange d'experts en matière d'intelligence artificielle et les représentants de l'industrie et d'autres externes pourraient facilement y être invités. L'Université de Genève est aussi en contact régulier avec le département de l'économie et de l'emploi et des collaborations autour de l'intelligence artificielle pourraient certainement être développées. C'est volontairement qu'elle n'avait pas parlé du deuxième objectif, qui est d'allouer des ressources nécessaires pour la formation du personnel enseignant et la création d'infrastructures adaptées. Elle ne l'avait pas mentionné, parce que le financement de la formation du personnel, des licences et des infrastructures est ce qui leur cause le plus de souci. Dans l'ensemble, les entreprises privées comme Google, Meta ou Microsoft ont des moyens colossaux et, malheureusement, ils ne peuvent pas les concurrencer. Les logiciels et la formation du personnel sont très onéreux. Les équipements sont devenus aussi onéreux que ceux utilisés en physique. Les coupes budgétaires freinent donc la progression et l'acquisition de ces outils.

Le président comprend donc que, à l'exception des problématiques de financement, ils estiment que l'Université de Genève fait déjà une large partie de ce que propose la motion.

Une commissaire (S) a été intéressée d'apprendre qu'ils ont créé une chaire dans le rectorat pour s'occuper de ces questions. Elle a été agréablement surprise que M^{me} Schröter vienne de la faculté des lettres. Elle demande ce qui a fait qu'avec son parcours elle se retrouve à cette fonction.

M^{me} Schröter fait savoir qu'elle est linguiste. En linguistique, ils travaillent beaucoup avec de grands corpus, et c'est cela le lien avec le numérique. Le choix d'une personne venant de la faculté des lettres a aussi été un choix stratégique pour souligner que le numérique n'est pas seulement un sujet technique. Cela va au-delà, il faut prendre en compte les perspectives éthiques.

Un commissaire (PLR) estime que l'intelligence artificielle ne crée rien ; elle compile tout. Leur propos est de dire que la Suisse, pays riche, prospère, formateur n'a pas mis de ressources suffisantes dans cet objectif-là. Elles soutiennent qu'il faut être mieux doté ou alors sacrifier d'autres points. Il demande quelle politique de recherche ils sacrifieront pour satisfaire celle-là.

M^{me} Leuba ne croit pas qu'il y ait l'idée de sacrifier, mais plutôt de mettre en évidence qu'au niveau de l'intelligence artificielle, ils s'ajustent déjà particulièrement bien, mais ne peuvent pas rivaliser avec les grandes entités privées.

M^{me} Schröter ajoute que c'est aussi une question d'indépendance. S'ils n'utilisent que des outils conçus par des entreprises américaines, ils deviendront d'une manière ou d'une autre dépendants. Ils acceptent aussi tous les biais et les problèmes des données. C'est une problématique.

M^{me} Leuba ajoute qu'ils vont se positionner avec leurs forces. Ils vont essayer de travailler avec les spécialistes de l'intelligence artificielle et des autres domaines pour arriver à être particulièrement performants dans ces domaines-là et peut-être moins que d'autres universités qui mettront l'accent sur la recherche. Ils ont réfléchi à leur positionnement sur ce sujet-là.

M. Sangdel, auteur, a consulté le site de l'Université de Genève. Il aimerait savoir si, dans le cursus de droit, il y a un cours qui s'appelle « Intelligence artificielle ».

M^{me} Schröter peut dire que leur but ou objectif n'est pas d'avoir un cours qui s'appelle « Intelligence artificielle » dans tous les bachelors et masters, mais que les outils soient intégrés et discutés avec les étudiantes et étudiants d'une manière critique. Elle reste professeure ordinaire à 50%, donne aussi un cours d'introduction en linguistique allemande et en parle avec ses étudiants.

M^{me} Leuba donne l'exemple du droit : il y a des cours transversaux qui sont offerts par l'institution et qui permettent aux juristes d'enrichir leurs compétences en la matière. Les étudiants utilisent ChatGPT, c'est certain. Cela pénètre lentement dans les programmes, même s'il n'y a pas un cours intitulé « Intelligence artificielle ».

M. Sangdel insiste sur le fait que le but de la motion était d'avoir un cours sur l'intelligence artificielle, pour que les jeunes puissent avoir toutes les compétences dans ce domaine.

M^{me} Schröter comprend parfaitement cet objectif, car cela donne une visibilité très claire. D'un point de vue intérieur de l'université, elle a des questionnements. Il lui semble préférable d'intégrer les intelligences artificielles en lien avec quelque chose qui concerne directement le domaine de leurs études. C'est là qu'ils utiliseront les outils de l'intelligence artificielle.

Une commissaire (MCG) revient sur la formation des enseignants. Si on doit former les enseignants qui vont enseigner, cela signifie qu'il n'y a pas la base qui ferait que ce serait spontané. Elle se dit que comprendre tout ce qui touche au numérique et à l'intelligence artificielle devient progressivement comme apprendre à lire, écrire et compter, éléments qui constituaient

l'enseignement de base. Elle se demande si ce n'est pas cela qui manquerait et qui permettrait un socle afin de dispatcher dans toutes les facultés.

M^{me} Schröter répond que le fait qu'ils proposent des formations aux enseignants ne signifie pas qu'ils partent du principe qu'ils ne savent rien. Il y a déjà une bonne base de compétences. Les personnes qui sont intéressées peuvent faire des formations en plus.

Une commissaire (MCG) demande s'il n'y aurait pas le besoin d'un socle commun avant pour toute la jeunesse.

M^{me} Schröter croit qu'il faut poser cette question plutôt aux collèges.

Une commissaire (MCG) pense qu'il faudrait peut-être l'enseigner comme un domaine à part.

M^{me} Leuba pense que cela se fait, mais ne peut pas parler pour les autres structures d'enseignement.

Fin de l'audition.

Le président croit savoir qu'il n'y a pas d'autres auditions.

M. Sangdel a été déçu que le président ne le laisse pas poser ses questions. Il estime que sa question était pertinente. Il aurait aimé connaître les priorités. Concernant la motion, il faut bien distinguer entre le numérique et l'intelligence artificielle. Ce n'est pas la même chose. Selon le site de l'Université de Genève, il n'y a pas de cours d'intelligence artificielle et certains cours s'intitulent « Numérique ». Le but de la motion n'était pas du tout de dire que l'Université de Genève ne fait rien, mais de proposer et d'encourager toutes les institutions à intégrer l'intelligence artificielle si ce n'est pas prévu. Ceci pas comme une option, mais bien évidemment comme un cours principal, pour que les jeunes puissent connaître non seulement les avantages mais aussi les inconvénients.

Une commissaire (MCG) demande quelle est la différence entre le numérique et l'intelligence artificielle.

M. Sangdel répond que toutes les applications d'intelligence artificielle sont numériques, mais que toutes les applications numériques ne sont pas de l'intelligence artificielle.

Une commissaire (S) estime que le débat ne tourne pas autour de l'importance ou de la non-importance de l'intelligence artificielle dans les programmes de formation, mais plutôt de la question de savoir s'il faut que ces programmes soient sortis des cours du quotidien ou intégrés. Ils ont eu à plusieurs reprises des présentations démontrant qu'il faut que ce soit intégré dans les cours. Personne ne remet en question l'utilisation de l'intelligence artificielle. Cette motion lui pose un problème, car il s'agit de créer quelque

chose en plus de ce qui est créé, alors que ce qui existe semble satisfaire le corps universitaire. Par rapport aux besoins de formation, quand on va sur le site de l'université, on voit qu'il y a plus de trois sessions sur l'intelligence artificielle pour le corps enseignant obligatoire et postobligatoire, etc. Elle pense que l'université remplit sa mission en créant des formations continues dans le domaine. Elle ne pense pas que d'autres auditions soient nécessaires. Mais elle n'est pas contre, si besoin.

Une commissaire (PLR) fait savoir que le PLR a été totalement rassuré avec l'audition de la vice-rectrice. La proposition de motion dans son titre parle d'intégration de l'intelligence artificielle dans les programmes de l'université. C'est exactement ce que fait l'université. Par conséquent, le PLR ne soutiendra pas cette proposition de motion.

Un commissaire (LC) indique que Le Centre va suivre cette même voie. Il faut laisser l'université traiter ces problématiques. Elle sait ce qu'elle doit faire ou ne pas faire.

Une commissaire (UDC) annonce que le groupe UDC va se positionner contre la proposition de motion, qui arrive presque un peu tard puisque le travail est déjà fait.

Une commissaire (S) se permet une petite remarque : elle trouve qu'ils ont eu la chance de voir la rectrice et la vice-rectrice venir avec beaucoup d'enthousiasme. Elle trouve que c'est aussi une façon de saluer l'entrée en fonction de ces personnes.

Un commissaire (Ve) partage les propos de la commissaire (S). Les auditionnées les ont convaincus que le problème est pris à bras le corps et est pris en sérieux. Ils refusent donc la proposition de motion.

Une commissaire (PLR) souligne le fait que le nouveau rectorat a voulu de manière proactive la création d'un dicastère dédié à l'intelligence artificielle et au numérique. Cela montre l'importance que l'UNIGE accorde à la thématique.

M^{me} Hiltbold, conseillère d'Etat, n'est pas convaincue que le parlement puisse dire à l'université quels cours ils doivent ou non donner. Elle pense que cette motion va un peu loin, même s'il était très intéressant d'entendre ce qui est fait.

Vote

Le président met aux voix la M 2988 :

Oui :	1 (1 LJS)
Non :	12 (2 Ve, 3 S, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR, 1 UDC)

Cette motion est refusée.

Catégorie de traitement préavisée : II, 30 minutes

Date de dépôt : 4 juin 2024

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Djawed Sangdel

Le rapport présenté par la minorité souligne l'importance de l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans tous les programmes de l'université et des hautes écoles spécialisées (HES) de Genève, comme proposé dans la motion M 2988. Ce rapport expose les arguments en faveur de cette proposition, mettant en évidence la nécessité de former les étudiants aux compétences en IA pour répondre aux défis de la société moderne.

La minorité estime que cette motion n'a pas été examinée de manière approfondie par la majorité de la commission. En particulier, nous notons que nous n'avons eu qu'une seule audition du représentant de l'Université de Genève, qui a duré environ 28 minutes. Durant cette audition, une présentation générale de l'IA et du numérique a été faite, sans lien direct avec la motion. En effet, l'objectif de cette initiative est d'intégrer l'IA dans toutes les formations dans lesquelles cette formation n'existe pas encore, et non de mettre en avant les activités d'IA spécifiques à l'Université de Genève ou aux HES.

La minorité souligne également qu'il y a eu un mélange entre compétence numérique et IA dans les travaux de la commission, alors que ces deux domaines sont distincts. Selon notre analyse du site de l'Université de Genève, ainsi que des HES, la plupart des formations ne proposent pas de cours sur l'IA. Nous considérons que les compétences en IA sont indispensables dans tous les domaines d'activité, quelles que soient les spécialisations.

Dans un programme de 3 ans avec 180 crédits ECTS pour un bachelor, ou un master avec 60, 90 ou 120 crédits ECTS, il est essentiel d'inclure un cours sur l'IA d'une valeur de 3 à 5 crédits, sans impact négatif sur la formation principale.

Pertinence de l'IA dans tous les domaines

L'IA est devenue omniprésente dans de nombreux secteurs, de la santé à la finance en passant par l'éducation. Il est essentiel que les étudiants acquièrent des connaissances et des compétences en IA, quel que soit leur domaine

d'études, pour être compétitifs sur le marché du travail et contribuer de manière significative à l'innovation et à la croissance économique.

Réponse aux besoins non satisfaits des programmes actuels

Malgré les progrès dans l'intégration de l'IA dans certains programmes, de nombreuses filières ne proposent pas de formation spécifique à l'IA. La motion M 2988 vise à combler cette lacune en introduisant un cours obligatoire sur l'IA dans tous les programmes, garantissant ainsi que tous les étudiants reçoivent une formation adéquate dans ce domaine crucial.

Nécessité de généraliser la formation à l'IA

Bien que certains programmes offrent déjà des cours sur l'IA, ceux-ci ne sont pas systématiquement intégrés et peuvent être optionnels. L'automatisation de la formation à l'IA dans tous les cursus permettra de garantir une uniformité et une accessibilité accrues, en veillant à ce que tous les étudiants acquièrent les compétences nécessaires pour réussir dans un monde de plus en plus numérique.

Considérations éthiques et implications sociales

L'intégration de l'IA dans l'enseignement supérieur soulève des questions éthiques importantes concernant la responsabilité et l'utilisation éthique de cette technologie. En introduisant un cours sur l'IA, les institutions éducatives peuvent sensibiliser les étudiants aux enjeux éthiques liés à cette technologie et les préparer à naviguer de manière responsable dans un monde où l'IA joue un rôle prépondérant.

Conclusion

En conclusion, la motion M 2988 représente une initiative cruciale pour l'enseignement supérieur à Genève en intégrant l'IA dans tous les programmes universitaires et des hautes écoles spécialisées. Cette proposition répond aux besoins contemporains des étudiants en matière de compétences en IA, tout en soulignant l'importance de préparer les futurs professionnels à relever les défis de la société numérique. L'introduction d'un cours sur l'IA n'aura aucune incidence négative sur la durée de la formation.

De plus, cette formation permettra aux étudiants de mieux appréhender les enjeux, les risques et l'éthique liés à l'IA, un sujet important pour notre société, surtout avec sa progression rapide dans tous les domaines d'activité.

Au cours des travaux de la commission, la majorité n'a pas réussi à convaincre avec des arguments solides. Leur principal argument consistait à ne pas s'immiscer dans les activités des institutions d'enseignement supérieur, ce qui ne constitue pas une justification acceptable pour la minorité. Nous avons le devoir envers la jeunesse et nos institutions de signaler les nouveaux besoins, d'autant plus que l'introduction d'un tel cours ne nécessiterait pas de lourdes implications financières. Il s'agit simplement d'offrir aux étudiants les compétences nécessaires dans le domaine de l'IA pour les rendre plus opérationnels sur le marché de l'emploi.

Bien que l'Université de Genève et les HES fassent un excellent travail, il est impératif de tenir compte de la réalité et des besoins éducatifs de notre société face aux nouvelles technologies. Par conséquent, la minorité recommande vivement l'adoption de cette motion afin de garantir une éducation de qualité et pertinente pour les étudiants de Genève, en leur offrant les compétences nécessaires dans le domaine de l'IA, devenues indispensables dans tous les métiers et domaines d'activité.